



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



CPM

**CHIMIE ET PHYSIQUE
MOLÉCULAIRES**

Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)

Compte Rendu du Conseil de Pôle CPM
du Lundi 15 Septembre 2025 à 14h (salle J.B à Nancy)

Directeur du pôle CPM : M. ETIENNE

Chargé d'appui du pôle CPM : X. ROUX

Membres présents : E. AUBERT, M. BOISBRUN, S. BOUGUET-BONNET, N. CHAOUI, C. CHARBAUT, C. DESPAS, F. DUPIRE, A. EN NACIRI, E. ESPINOSA, G. FRANCIUS, C. GANTZER, M. HEBRANT, F. INGROSSO, D. KAREVSKI, S. LEPRE, C. MERLIN, A. PASC, M.C PASTORE, J.B REGNOUF DE VAINS, L. ROCHE, A. VASSEUR, E. WENGER, C. WERLE

Membres absents : F. AUBRIET, L. BECU (procuration à A. EN NACIRI), S. BONENBERGER (procuration à M.C PASTORE), M. MÜLLER (procuration à D. KAREVSKI), S. SCHRAMM, M. SOUHASSOU, E. TAILLEUR (procuration à E. WENGER), L. VERNEX-LOSET

Nombre de sièges au sein du Conseil : 34

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum : 16

Présents à 14h : 23

Absents à 14h : 8

Nombre de procurations à 14h : 4

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **27 expressions de vote (23 membres présents + 4 procurations recevables).**

Ordre du jour :

1. Informations du Dr de CPM
2. Approbation du projet de CR du Conseil du 26 août 2025
3. Vote sur la répartition budgétaire 2026 du pôle CPM
4. Affectation des Contrats Doctoraux Etablissement 2026 (8) et 2027 (7)
5. Discussions au sujet de la campagne d'emplois 2026
6. Questions diverses

1/ Informations du Dr de CPM

M. ETIENNE rappelle que les 2 sièges des personnalités extérieures au Conseil de CPM sont vacants depuis près de 10 mois et qu'il convient dorénavant de les désigner de manière assez urgente (rappel de la DAJ de l'UL). Aussi, il propose de soumettre au prochain Conseil de pôle, la SCF (Société Chimique de France) comme partenaire institutionnel et cela serait M. Yann LEROUX (DR CNRS à Rennes) qui en serait le représentant. Comme il s'agit d'un homme, la seconde personnalité extérieure nommée à titre personnel devra être une femme et un appel à candidatures est lancée auprès des membres du Conseil.

Il présente ensuite le programme de la ½ journée scientifique du pôle programmée le jeudi 2 Octobre 2025 après-midi sur Brabois et propose que les plateformes puissent afficher des posters dans le hall.

Il fait ensuite un topo sur le plan d'action 2026 de l'ANR ainsi que sur les projets européens, rappelant que le pôle CPM se situe légèrement en-dessous de la moyenne UL en terme de dépôts et d'obtentions (indicateurs rapportés au nombre de personnels du pôle).

2/ Approbation du projet de CR du Conseil du 26 Août 2025

Vote : 25 POUR et 2 ABSTENTIONS

3/ Vote sur la répartition budgétaire 2026 du pôle CPM

M. ETIENNE rappelle que le pôle CPM se voit retirer près de 22.000 € chaque année depuis l'an passé et jusqu'en 2027, afin de rattraper le calcul arithmétique opéré par l'UL.

Aussi, l'enveloppe théorique allouée à CPM pour 2026 sera de 514.083 € dont il faut retirer 59.718 € de réserve prudentielle (environ 12%) portant la dotation réelle à répartir à 454.365 €.

Il propose dans le cadre de la mise à jour annuelle au 1^{er} septembre des effectifs de chaque unité d'intégrer les CPJ et de conserver le coefficient 1 pour les EC, C et IR/IGR.

Il souhaite également maintenir les 4 items de l'enveloppe projets (environ 20% de la dotation).

Compte tenu de ces éléments, la répartition budgétaire 2026 du pôle serait la suivante :

Enveloppe socle (après réserve prudentielle) : 363.492 € (env 80%)

Pôle CPM : 10.000 €

CRM2 = 50.499 €

LCPME = 72.141 €

L2CM = 67.332 €

LPCT = 79.355 €

LCP-A2MC = 84.165 €

Enveloppe projets (après réserve prudentielle) : 90.873 € (env 20%)

Compensation gratifications de stages M2/ING : 20.000 €

-> répartition à venir en 2025 après enquête auprès des laboratoires

Trajectoire : 25.000 €

CRM2 = 5.000 €

LCPME = 5.000 €

L2CM = 5.000 €

LPCT = 5.000 €

LCP-A2MC = 5.000 €

Soutien IST : 5.000 €

-> répartition à venir au fil d'eau en 2026

AAP interne : 40.873 €

-> répartition à venir en 2026

Vote : 27 POUR

4/ Affectation des Contrats Doctoraux Etablissement 2026 (8) et 2027 (7)

M. ETIENNE rappelle que le pôle CPM dispose de 22 CDEs sur les 3 années 2025 à 2027 du contrat quinquennal en cours. Le principe a été acté l'an dernier de l'attribution d'1 CDE par an à chaque laboratoire et de l'allocation d'un contrat supplémentaire par unité durant les 3 ans (soit 4 CDEs pour chaque unité du pôle durant les 3 années de référence). Ainsi, le LCPME et le LCP-A2MC ont bénéficié chacun d'un CDE supplémentaire en 2025 et il convient de se positionner pour 2026 et 2027.

Après discussion et échanges entre les DUs, il est proposé d'allouer 2 CDEs en 2026 au CRM2 et au L2CM et 2 au LPCT en 2027.

Les 2 CDEs restants (sur les 22 alloués au pôle pour les 3 ans) seront comme convenu, destinés à des projets inter-laboratoires en 2026 et 2027.

Les auditions seront organisées fin janvier-début février 2026 avec un appel à projets lancé début novembre 2025. Le Dr de CPM suggère que tous les projets inter-laboratoires remontent au pôle sans filtrage préalable des unités, afin de laisser au Conseil la prérogative de choisir le sujet retenu annuellement, en fonction des priorités scientifiques du pôle.

Vote : 27 POUR

5/ Discussions au sujet de la campagne d'emplois 2026

M. ETIENNE présente les contingences de l'UL et du pôle sur cette campagne d'emplois à nouveau restreinte (cible minimale à 50% pour l'Etablissement mais à 40% pour CPM -> 3 publications pour 8 emplois vacants et maximale à 70% pour l'Etablissement mais à 60% pour CPM -> 5 publications pour 8 emplois vacants).

Il détaille les 8 emplois vacants du pôle recensés par l'Etablissement ainsi que les demandes RH déposées par les unités dans DIALOG. Il fait également état de 2 autres emplois vacants (MCF 31 et PR 28) mais dont le traitement doit être différent car republié automatiquement hors cible pour le premier (concours infructueux cette année) et NAR pour le second.

Il présente également la pyramide des âges de toutes les sections CNU relevant du pôle, qui montre une vigilance particulière à avoir sur les sections 28 et 31 et évoque la possibilité d'éventuelle publication d'emplois avec profil IA hors cible mais dans le vivier des emplois vacants des pôles et collègiums concernés.

Des discussions s'engagent entre les membres du Conseil et à leur issue, M. ETIENNE tire les conclusions suivantes :

- une publication avec profil IA dans le cadre d'ENACT semble prématurée au titre de 2026 mais la réflexion doit s'engager dès maintenant pour 2027
- il suggère comme première étape de retenir la demande prioritaire de chaque unité soit la cible maximale de 5 publications attribuée à CPM puis il faudra interclasser ces demandes en fonction des priorités scientifiques du pôle et également de la prise en compte des contraintes VRE
- il prendra l'attache du Dr de M4 pour voir si une publication conjointe du PR 28 NAR pourrait être envisageable, sous réserve qu'elle soit hors cible des 2 pôles scientifiques concernés (profil large et pas d'affection laboratoire)

E. ESPINOSA indique que le CRM2 « apporte » 3 emplois sur les 8 vacants ainsi qu'historiquement le PR 28 NAR et considère que son laboratoire se trouve dans une situation inextricable. Il estime qu'une prévalence devrait être activée pour son unité sous peine d'être en très grande difficulté dès l'an prochain.

M. ETIENNE répond que les laboratoires ne sont pas propriétaires des emplois qui reviennent aux pôles (et collègiums) et qu'il est nécessaire d'avoir une perspective globale des besoins et des attentes de tous les laboratoires.

Il convient maintenant de lancer les discussions avec les composantes formation pour voir toutes les connexions possibles et s'assurer qu'au moins 3 emplois (cible minimale) soient garantis.

6/ Questions diverses

Le prochain Conseil de CPM, appelé principalement à se prononcer sur la campagne d'emplois 2026, se tiendra le lundi 6 octobre 2025 à partir de 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'achève à 17h.